

COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN - VAL DE SEINE

AMENUCOURT – CHAUSSY – CHÉRENCE – HAUTE-ISLE – LA ROCHE-GUYON – VÉTHEUIL – VIENNE-EN-ARTHIES – VILLERS-EN-ARTHIES

PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 JUIN 2006.

Date de convocation : 17 Juin 2006.

PRÉSENTS : M. Jean-Pierre POTEZ, Président, M. Guy-Antoine de LA ROCHEFOUCAULD, 1^{er} Vice-Président, Mme Ghislaine LAPCHIN – de POULPIQUET, 2^{ème} Vice-Président, M. Cyril CHAMBRION, 3^{ème} Vice-Président, M. Jacques PREVEL, délégué de la commune d'AMENUCOURT, M. Claude VIDAL, délégué titulaire et Mme Mauricette THOMAS, déléguée suppléante de la commune de CHAUSSY, M. Marc LOVISI et M. Patrick HUBER, délégués de la commune de CHÉRENCE, Mme Josiane BAUDRY et M. Denis DESDOITS, délégués de la commune de HAUTE-ISLE, M. Alain QUENNEVILLE, délégué de la commune de LA ROCHE-GUYON, Mme Dominique HERPIN-POULENAT, déléguée de la commune de VETHEUIL, M. Serge BILLOUE, délégué de la commune de VIENNE-EN-ARTHIES.

ABSENTS EXCUSES : M. Antoine PETEL, délégué de la commune d'AMENUCOURT et M. Jean-François RENARD, délégué de la commune de VILLERS-EN-ARTHIES.

POUVOIR : /.

Mme Ghislaine LAPCHIN – de POULPIQUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h45.

1- INTERVENTION de l'ADMINISTRATEUR du CHÂTEAU de la ROCHE-GUYON.

M. CHEVALIER venant d'être nommé aux fonctions de directeur de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de la Roche Guyon, expose aux membres de l'assemblée ses grandes lignes directrices en matière de développement touristique et culturel ainsi que les futurs événements prévus sur le site espérant ainsi freiner la baisse des visiteurs constatée (20 000 visiteurs annuel contre 50 000 il y a quelques années).

En particulier, il souhaite redynamiser le tourisme local : en effet, d'après une étude, il apparaît qu'un enfant sur deux ne connaît pas le château. Ainsi, il propose qu'un tarif préférentiel soit appliqué aux habitants de la C.C.V.V.S. à hauteur du demi-tarif.

Monsieur le Président et l'ensemble des délégués remercient M. CHEVALIER pour son intervention et son geste en faveur des habitants de notre communauté.

2- LECTURE et APPROBATION du COMPTE-RENDU de la RÉUNION du 10 MARS 2006.

Le compte-rendu est approuvé à la majorité des membres présents après rajout de la phrase « Le tableau ci-dessus a été communiqué une semaine après la réunion par le SMIRTOM » dans le paragraphe relatif à la validation des taux de la T.E.O.M. 2006.

3- BILAN du C.L.S.H. « Les FILOUS » - SESSION d'AVRIL 2006

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel DUGOUA, Président de l'Association du Foyer Rural de Villers-en-Arthies, qui gère le Centre de Loisirs « Les Filous ».

Pour la session d'avril, le centre a ouvert ses portes pendant 2 semaines : du 10 au 14 avril et du 18 au 21 avril 2006. L'équipe d'animation, composée d'une directrice et d'un animateur permettait d'accueillir 25 enfants par jour maximum. Sur la totalité du séjour, 40 enfants ont fréquenté le centre, répartis comme suit :

C.C.V.V.S.								EXTERIEURS		
AMENU-COURT	CHAUSSY	CHEREN-CE	HAUTE-ISLE	LA ROCHE GUYON	VETHEUIL	VIENNE-EN-ARTHIES	VILLERS-EN-ARTHIES	AIN-COURT	SAINT-MARTIN-LA-GARENNE	SAINT-CYR-EN-ARTHIES
2	3	1	0	1	2	9	11	6	5	0

M. DUGOUA poursuit son exposé en présentant le bilan financier qui fait apparaître un équilibre en les dépenses et les recettes :

- dépenses : 7 603, 71 € (alimentation, activités, assurance, transport, salaires)
- recettes : 7 603, 71 € (subvention intercommunale, participation des familles, prestations

C.A.F.)

Il fait remarquer que le prix de revient d'une journée enfant est de 37, 45€, ce qui montre une bonne gestion du Centre de Loisirs puisque selon les sources de la C.A.F., le prix de revient moyen est situé entre 35 et 45 €.

Aussi, les activités, placées sous le thème de Pâques, se sont déroulées en collaboration avec des organismes locaux : Association de la Source de Villarceaux, Association du Château de la Roche Guyon.

Pour terminer, M. DUGOUA informe les conseillers intercommunaux des changements qui seront opérés pour la session des vacances d'été : il y aura une nouvelle équipe d'animation, l'accueil du matin ne se fera plus à partir de 7h30 mais 8h et la capacité d'accueil sera de 40 enfants.

Monsieur le Président et les membres du Conseil communautaire remercient M. Daniel DUGOUA de son intervention.

4- CARTE du PARC NATUREL RÉGIONAL du VEXIN FRANÇAIS : DÉFINITION des ZONES BLANCHES

Monsieur le Président fait remarquer que peu de communes ont proposé un lieu pour l'implantation d'une activité économique. Mme Dominique HERPIN-POULENAT précise que la commune de Vétheuil statuera sur ce point lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

De manière générale les délégués trouvent difficile de devoir déjà choisir les lieux d'implantation pour une activité économique dont le domaine n'a toujours pas été défini par le Conseil Communautaire.

5- POINT sur le DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Monsieur le Président donne la parole au 1^{er} Vice-Président en charge de cette compétence.

Monsieur Guy-Antoine de LA ROCHEFOUCAULD souhaite, suivant les conseils du CDTL, que soit créé au sein de la C.C.V.V.S. un pôle touristique pour le développement, reconnu par l'Etat, et augmentant ainsi les actions subventionnables. Cette structure impose la nomination d'un chargé de mission pour le développement. Il demande à ce que lors de la prochaine réunion de bureau, chaque délégué ait recensé le patrimoine et les possibilités d'accueil de sa commune.

Mme Dominique HERPIN-POULENAT précise que l'IAURIF et les Archives départementales ont recensé le patrimoine public de chaque commune et qu'il serait sans doute utile de les contacter.

6- SYNTHÈSE sur l'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Monsieur le Président donne la parole au 3^{ème} Vice-Président en charge de cette compétence.

Monsieur Cyril CHAMBRION informe l'assemblée, qu'après les différents contacts pris avec notamment la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Général et la Protection Maternelle et Infantile, notre offre s'est affinée en fonction également de la population, de la démographie et de la réglementation. Notre projet sera donc un multi-accueil régulier d'une capacité de quinze enfants avec une liste d'attente d'égale importance, le taux de remplissage réel attendu étant de 70% ; le nombre d'enfants accueillis sera réévalué en fonction des demandes et des besoins.

Le coût a aussi été actualisé :

- pour la réhabilitation d'un bâtiment existant (base ancienne trésorerie de Vétheuil) : 275 000 €,
- pour une structure neuve : 315 000 €, hors achat de terrain, pour un bâtiment de 150 m² (soit 10 m²/enfant).

L'avantage de la première solution, hormis le coût financier inférieur, serait une ouverture plus rapide, cependant aucune évolution en terme du nombre de places proposées ne pourra être envisagée.

M. CHAMBRION précise aussi qu'il existe au sein du Conseil Général un groupe de travail réfléchissant sur l'accueil de la petite enfance en milieu rural qui peut nous aider ainsi qu'un groupe d'étudiantes en 3^{ème} année d'Éducatrice Jeunes Enfants qui ont pris notre future structure comme projet d'études.

Aussi, la Caisse d'Allocations Familiales serait d'accord pour nous financer la construction d'une structure neuve pouvant accueillir 20 enfants même si au départ il n'y aurait que 15 enfants accueillis.

Enfin, il informe les membres du conseil qu'une lettre d'intention sera envoyée à Monsieur le Préfet de l'ouverture de notre structure en 2007 afin qu'il puisse prévoir des subventions.

Mme LAPCHIN – de POULPIQUET souhaite que soit mis en place parallèlement des formations d'assistant maternel destinées aux personnes sans emploi du territoire et qui souhaiteraient se diriger ou se reconvertir dans cette voie.

7- GYMNASSE DE BRAY-ET-LÛ

Monsieur le Président fait distribuer aux membres du conseil communautaire une simulation financière du coût par commune de l'investissement amorti sur 20 ans, de la construction d'un gymnase transmis par M. PAUL, adjoint au maire de la commune de Bray-et-Lû.

Les membres du Conseil notent l'absence de la partie fonctionnement, et du type de structure pour la gestion. Enfin, ils précisent que ce document est sans intérêt car il a été réalisé sans concertation des communes.

Monsieur le Président propose alors que lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire, toutes les communes concernées par le gymnase soient représentées et que les membres de la commune de Bray-et-lû viennent exposer leur projet en totalité (fonctionnement et investissement).

8- INFORMATION sur le C.A.M. de MAGNY-EN-VEXIN

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'il a été contacté par le C.A.M. (Centre d'Animation de Magny) qui recherche pour la prochaine rentrée des lieux d'accueil pour les activités de danse et de musique.

En raison du nombre d'élèves conséquent, (300 pour la musique) les délégués expriment leur inquiétude pour trouver un lieu suffisamment grand sur le territoire.

9- POINT sur le S.M.I.R.TO.M.

Lors de la réunion du 10 Mars 2006, les membres du Conseil Communautaire ont élu les 16 délégués titulaires et les 8 délégués suppléants de la C.C.V.V.S au S.M.I.R.TO.M.. Cependant, lors de la dernière réunion du S.M.I.R.TO.M., les délégués de la communauté qui n'étaient pas déjà délégué communal n'ont pu participer aux élections.

Après contact pris avec Mme FOUQUE du S.M.I.R.TO.M., les problèmes devraient être résolus puisqu'elle a accepté de refaire son fichier en intégrant les délégués intercommunaux.

10- POINT sur la COMMUNE de SAINT-CYR-EN-ARTHIES

Monsieur le Président informe l'assemblée de la présentation de notre communauté de communes faite lors de la dernière réunion de conseil municipal de la commune de Saint-Cyr-en-Arthies. Les Conseillers municipaux délibéreront sur ce point en septembre.

Les délégués font alors remarquer que la communauté de communes n'a pas encore statué sur l'instauration de droits d'entrée et des droits de sortie.

11- POINT sur l'AMÉNAGEMENT de L'ESPACE

Monsieur le Président donne la parole au 2^{ème} Vice Président en charge de cette compétence.

Mme Ghislaine LAPCHIN – de POULPIQUET informe l'assemblée qu'après contact pris avec M. GAUTHIER du Parc Naturel Régional du Vexin Français (P.N.R.) il s'avère que les pancartes « communes du Parc » fixées sur les panneaux d'entrée des communes sont illégales. La solution serait qu'un second panneau soit apposé à côté de ces derniers sur lequel seraient regroupées la pancarte de la C.C.V.V.S. et celle du P.N.R. Le principal avantage sera de diminuer le coût au moins par 2. Cependant, Mme LAPCHIN – de POULPIQUET tient à préciser que ce sujet ne pourra réellement aboutir tant que le logo de notre communauté n'aura pas été réalisé.

M. QUENNEVILLE et M. de LA ROCHEFOUCAULD font alors remarquer à Monsieur le Président que le spécialiste des logos habitant à la Roche-Guyon souhaite obtenir un rendez-vous afin de pouvoir fixer un cahier des charges précis.

Enfin, Mme Ghislaine LAPCHIN – de POULPIQUET informe les membres de sa prochaine visite des chemins de contre-halage afin de définir les besoins en travaux de réhabilitation (tracés rétrécis ou inexistant) et en achat de terrains. Mme HERPIN-POULENAT propose de se joindre à elle pour la visite.

12- MARPA

Monsieur le Président résume aux membres de l'assemblée la présentation faite par la M.S.A., du projet d'implantation d'une Maison d'Accueil et de Résidences pour les Personnes Âgées (MARPA) dans le canton, lors de la réunion de l'association des maires et adjoints du canton de Magny-en-Vexin qui s'est tenue à Aincourt. Ces structures composées de 24 petits appartements sont destinées à des personnes âgées valides et autonomes. Pour qu'un tel projet soit mis en place, il faut tout d'abord disposer d'un terrain de 3500 à 5000 m², d'un réseau médico-social, de commerces, et le soutien financier des communes. Lors de cette réunion, la commune d'Aincourt s'est portée candidate.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté à la compétence des séniors, cependant, les membres expriment leurs interrogations quant à trouver sur le territoire de la communauté une commune possédant médecins et commerces, les seules possibilités étant Vétheuil ou La Roche Guyon.

QUESTIONS DIVERSES

COMMUNICATION INTERNE

Les membres de l'assemblée marquent leur intérêt pour que les communes soient le relais des différentes manifestations qui ont lieu sur le territoire de la C.C.V.V.S. dans les différents bulletins communaux dans un premier temps. Il faudra aussi voir pour un autre support.

Monsieur le Président lève la séance à 23h55.